

**CGV-061202**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

185<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 2 décembre 2006

de 8 h 30 à 12 heures

Salle 2275 Parc scientifique

Campus de Moncton

**PRÉSENCES**

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Daniel Bélanger	Professeur (Edmundston)	Pauline Roy	Nord-Est
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Jason Savoie	Étudiant (Shippagan)
Simone Comeau Geddry	Atlantique (NS)	<b><u>Invités et invitées</u></b>	
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Paul Deguire	Professeur (Moncton)	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Raymond Gionet	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)		
Gilda Landry	Nord-Est		
Louis Léger	Sud-Est		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Paul Albert, Lise Bastarache, Louis R. Comeau, Aubrey Cormier, Mike Couturier, Paul D'Astous, Liette Dumas-Sluyter et Mario Thériault

**ABSENCES :** Ludger Blier, Brian Gallant et André G. Richard

## TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE .....	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	4
6.	CORRESPONDANCE .....	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-060923 .....	4
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV) .....	4
9.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	5
10.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-061106 ET CEX-060923 .....	6
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX) .....	6
	11.1 CEX-061106 .....	6
	11.1.1 Régime de retraite .....	6
	11.1.2 Années sabbatiques (UMCE) .....	7
	11.1.3 Promotion (UMCE) .....	7
	11.1.4 Années sabbatiques (UMCM) .....	7
	11.1.5 Permanence d'emploi (UMCM) .....	8
	11.1.6 Promotions (UMCM) .....	9
	11.1.7 Années sabbatiques (UMCS) .....	11
	11.1.8 Permanence d'emploi (UMCS) .....	11
	11.1.9 Promotion (UMCS) .....	12
	11.1.10 Appellation des installations physiques .....	12
	11.1.11 Parc scientifique - Campus de Moncton .....	13
	11.2 CEX-060923 .....	13
	11.2.1 Bibliothécaire en chef .....	13
	11.3 CEX-061202 (rapport oral) .....	13
	11.3.1 Piscine à Shippagan .....	13
12.	RAPPORT DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-061103 .....	14
	12.1 Changement de nom du Secteur des sciences de l'éducation (UMCE) .....	14
	12.2 Évaluation du programme de biochimie (premier et deuxième cycle) .....	14
	12.3 Évaluation du programme de kinésiologie .....	16
	12.4 Faculté d'ingénierie : structure administrative .....	17
13.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-061002 .....	17
14.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	18
	14.1 Baccalauréat ès sciences (nutrition) .....	18
15.	COMPTE RENDU SUR LE RECRUTEMENT .....	18
16.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE .....	19
	16.1 Nomination d'un membre au Conseil des gouverneurs .....	19
	16.2 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure .....	19
	16.3 Comité de sélection des grades honorifiques .....	20
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE .....	20
	17.1 Principes directeurs du budget 2006-2009 .....	20
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION .....	20

9.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT .....	20
	19.1 Révision du taux de dépense .....	20
20.	RAPPORT ANNUEL .....	21
21.	AFFAIRES NOUVELLES .....	21
22.	PROCHAINE RÉUNION .....	21
23.	CLÔTURE .....	21
	DOCUMENTS .....	22
	Document A : Ordre du jour adopté .....	A(1)
	Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier .....	B(1-16)
	Document C : Procès-verbal CCJ-061002 .....	C(1-22)
	Document D : Baccalauréat ès sciences (nutrition) .....	D(1-62)
	Document E : Recrutement étudiant à l'Université de Moncton - État des résultats pour l'année universitaire 2006-2007 .....	E(1-7)
	Document F : Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure .....	F(1)
	Document G : Principes directeurs du budget 2006-2009 .....	G(1)
	Document H : Révision du taux de dépense .....	H(1)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## 1. OUVERTURE

Le président souhaite aux membres la bienvenue à la 185<sup>e</sup> séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 8 h 30.

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour **Ernest Richard**, décédé le 25 septembre 2006. Il avait reçu un doctorat honorifique de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan, en mai 1990.

## 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Points ajoutés à l'ordre du jour :

11.3 CEX-061202

11.3.1 Piscine à Shippagan

Linda Schofield et Denis Boucher seront invités à 10 h 30 pour présenter la rubrique 15. À 12 heures, il y aura une visite du Centre de formation médicale.

**R : 01-CGV-061202**

Gaston Poitras, appuyé par Simone Comeau Geddry, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 6. CORRESPONDANCE

Aucune.

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-060923

**R : 02-CGV-061202**

Daniel Bélanger, appuyé par Jean-Guy Finn, propose :

*« Que le procès-verbal CGV-060923 soit adopté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

Aucune.

## 9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-16

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) dossiers prioritaires (population étudiante, recrutement, rétention, plans de pension, reconfiguration des programmes, évaluation des programmes, développement de l'axe santé, axe des études acadiennes et minoritaires, infrastructures, Commission sur l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, représentation institutionnelle et activités pour différentes associations professionnelles, cérémonie de collation des diplômes, site Web et communication et les relations gouvernementales et publiques); b) activités et événements divers (anciens et développement, entretiens différés et projets de construction, renouvellement des conventions collectives, reconnaissances et prix, entente de partenariat; et, c) Bilan des objectifs de l'Équipe de direction.

Le recteur et vice-chancelier précise les points suivants :

- ▶ Malgré des défis importants au niveau du recrutement et de la rétention des étudiantes et étudiants, il est intéressant de constater que le taux d'inscription au niveau des étudiantes et étudiants internationaux a augmenté de 19 % pour l'année 2005-2006.
- ▶ Concernant les plans de pension, un nouveau règlement prévoit que l'Université de Moncton peut bénéficier d'un régime d'exception relativement aux paiements spéciaux de solvabilité. Il faut savoir que sous l'effet du régime, l'Université ne pourra pas bonifier le régime si elle se trouve en-dessous du déficit de solvabilité.
- ▶ Le dossier de la reconfiguration des programmes a été présenté au Sénat académique au mois de novembre 2006. Les consultations auprès des facultés et écoles débuteront au mois de janvier 2007. Un bouton intitulé *Reconfiguration des programmes* a été ajouté à la première page du site Web institutionnel où l'on peut y trouver des informations concernant cette réforme.
- ▶ Concernant l'axe de développement de la santé, on note des percées sur plusieurs plans. Le Consortium national de formation en santé (CNFS) a récemment déposé une proposition de renouvellement au montant de 24,8 M\$. Par ailleurs, les premières évaluations du Centre de formation médicale sont bonnes. Le projet est bien lancé et le premier semestre a été un succès.
- ▶ Concernant la création d'un stade d'athlétisme sur le Campus de Moncton, le Conseil de la ville de Moncton a entériné l'entente et tous les éléments sont réunis pour commencer la construction au printemps 2007.
- ▶ La création d'une commission sur les études postsecondaires devrait être annoncée sous peu par le gouvernement provincial. Un mandat a été développé en consultation avec les recteurs des universités de la province. Une période de six mois devrait être suffisante pour la préparation du rapport.

### Discussion

Site Web : Un gouverneur demande si le nouveau site Web permettra un meilleur recrutement des étudiantes et étudiants, s'il y aura un seul site Web pour les trois campus et si les gens pourront faire affaire avec l'Université de Moncton en utilisant le site Web ? Le recteur et vice-chancelier explique que la mise à niveau du site Web est liée à une stratégie de recrutement des étudiantes et étudiants. Malgré que le nombre de sites n'est pas encore déterminé, l'Université doit demeurer compétitive et projeter une image qui lui ressemble. Le recteur et vice-chancelier est d'accord qu'il ne faut pas se retrouver avec trois sites Web semblables qui exigent des ressources similaires. Et enfin, le recteur et vice-chancelier rappelle que depuis l'implantation du système Socrate, les étudiantes et étudiants peuvent faire de nombreuses transactions en ligne, notamment l'inscription et les demandes de logement.

Commission sur les études postsecondaires : Quelques membres demandent si l'Université a commencé ses réflexions sur le mandat de la commission. Le recteur et vice-chancelier indique que l'Équipe de direction a discuté brièvement du mandat, des défis et des enjeux. Si l'on se fit à la plateforme libérale lors des élections provinciales, on peut croire que le gouvernement aimerait plus d'articulation entre les collèges et les universités de la province. Le recteur et vice-chancelier indique que le principe de la dualité linguistique ne

## 9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

sera pas révisé par la commission. Cependant, la commission devra se pencher sur la capacité de la province de subvenir aux besoins des huit universités et onze collèges pour une population étudiante décroissante. Il ajoute que l'Équipe de direction a prévu, dans son calendrier du mois de janvier, une journée de planification et de réflexion. À ce moment, le mandat sera probablement officiel.

Plans de pension : Un gouverneur demande si l'Université de Moncton a comme objectif de se soustraire du régime d'exception. Le recteur et vice-chancelier indique que, en effet, cet objectif est toujours celui souhaité. Dans ce sens, l'Université de Moncton doit être aux aguets des tendances du marché. Une gouverneure demande si l'Université de Moncton est responsable en tant qu'employeuse si elle ne bénéficie pas d'une rétroaction. Le recteur et vice-chancelier explique que, en effet, l'Université de Moncton serait responsable. Les enjeux seraient importants. Il rappelle que, advenant le pire scénario, l'Université de Moncton possède des actifs d'environ 300 M\$ et qu'il faudrait gruger dans ceux-ci.

**R : 03-CGV-061202**

Conrad Ferguson, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

## 10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-061106 ET CEX-060923

**R : 04-CGV-061202**

Annie Daneault, appuyée par Simone Comeau Geddry, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux du Comité exécutif CEX-061106 et CEX-060923. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

## 11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

### 11.1 CEX-061106

#### 11.1.1 Régime de retraite

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il serait de mise de formaliser le processus de demande de dispense sous le régime de la *Loi sur les prestations de pension*.

**R : 05-CGV-061202**

Daniel Bélanger, appuyé par Paul Deguire, propose :

*« Que l'Université de Moncton demande une dispense, en vertu de l'article 42.1 du Règlement général Loi sur les prestations de pension, Règlement du Nouveau-Brunswick 91-195, de l'obligation que soient incluses dans le régime de pension, des dispositions obligeant l'employeur à effectuer, en conformité avec l'article 36 du Règlement, des paiements spéciaux relativement à un déficit de solvabilité à l'égard du régime.*

*En plus, l'Université de Moncton mandate et autorise l'administrateur de ses deux régimes de pension de prendre toutes les mesures nécessaires en vertu du règlement 91-195 de la Loi pour mener à terme la tenue d'un scrutin sur la question de la dispense. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

### 11.1.2 Années sabbatiques (UMCE)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le rapport des ressources humaines.

**R : 06-CGV-061202**

Daniel Bélanger, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et des stipulations de l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, une année sabbatique de type « B » soit accordée aux professeures suivantes, durant l'année universitaire 2007-2008 :

**Pierrette FORTIN**  
**Janet KENNEDY**

Secteur sciences humaines;  
Secteur arts et lettres. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

### 11.1.3 Promotion (UMCE)

**R : 07-CGV-061202**

Daniel Bélanger, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au professeur **Charles PELLETIER** (Secteur arts et lettres). »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

### 11.1.4 Années sabbatiques (UMCM)

**R : 08-CGV-061202**

Jean-Guy Finn, appuyé par Guilda Landry, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et des stipulations de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, une année sabbatique soit accordée aux professeures et professeurs suivants :

<u>NOM</u>	<u>Département ou École</u>	<u>Type</u>	<u>Dates</u>
<b><u>Arts et des sciences sociales</u></b>			
<b>Marie-Noëlle RYAN</b>	Philosophie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008
<b>Jean-Guy BOISVERT</b>	Musique	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008
<b>Jean-François THIBAUT</b>	Science politique	B	1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 août 2008
<b>Gilles BOUCHARD</b>	Administration publique	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008
<b>Guy VINCENT</b>	Histoire et géographie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008
<b><u>Droit</u></b>			
<b>Richard BOUCHARD</b>	Droit	B	1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 août 2008
<b>Michel DOUCET</b>	Droit	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008

Ingénierie

<b>Habib HAMAM</b>	Ingénierie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008
<b>Buqan MIAO</b>	Ingénierie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008

Sciences

<b>Pandurang ASHRIT</b>	Physique et astronomie	B	1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 août 2008
<b>Francis LEBLANC</b>	Physique et astronomie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008
<b>Chantal MATAR</b>	Chimie et biochimie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008
<b>Thu PHAM-GIA</b>	Mathématiques et statistique	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008

Sciences de l'éducation

<b>Lise ROBICHAUD</b>	Éducation (DEPP)	B	1 <sup>er</sup> mai 2007 au 31 décembre 2007
-----------------------	------------------	---	--

Sciences de la santé et des services communautaires

<b>Joane NORMANDEAU</b>	Psychologie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008
<b>Jean-François VIGNEAU</b>	Psychologie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

11.1.5 Permanence d'emploi (UMCM)**R : 09-CGV-061202**

Paul Deguire, appuyé par Annie Daneault, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à la professeure et aux professeurs suivants :

<b>Nicole GALLANT</b>	Département de science politique;
<b>Éric HERVET</b>	Département d'informatique;
<b>Homayoon SHALCHIAN</b>	Département de comptabilité. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**R : 10-CGV-061202**

Simone Comeau Geddry, appuyée par Paul Deguire, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à la professeure et aux professeurs suivants:

<b>André DOYON</b>	Département d'enseignement au primaire et de la psychopédagogie;
<b>Martin FILION</b>	Département de biologie;
<b>Gérard FILLION</b>	Département de comptabilité;
<b>Viktor FREIMAN</b>	Département d'enseignement au primaire et de la psychopédagogie;
<b>Mustapha KARDOUCHI</b>	Département d'informatique;



11.1.5 **Permanence d'emploi (UMCM)** (suite)**R : 10-CGV-061202** (suite)**Diane LEBRETON***Département d'enseignement  
au secondaire et des ressources  
humaines. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉ

**R : 11-CGV-061202**

Guilda Landry, appuyée par Paul Deguire, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à la professeure et au professeur suivants :***Angèle AUCOIN<sup>1</sup>***Département d'enseignement au  
secondaire et des ressources  
humaines);***Sébastien DESCHÊNES<sup>2</sup>***Département de comptabilité. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

11.1.6 **Promotions (UMCM)****R : 12-CGV-061202**

Annie Daneault, appuyée par Paul Deguire, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à la professeure **Nicole GALLANT** (Département de science politique). »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

---

<sup>1</sup> La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour la professeure Angèle AUCOIN que son dossier a été étudié en vertu des modalités et des échéanciers établis à l'article 25 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans porter atteinte à l'échéancier établi dans sa lettre d'engagement en vue de l'obtention de son doctorat. L'entrée en vigueur de la permanence sera donc retardée tant et aussi longtemps que la professeure n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de l'obtention du doctorat à l'intérieur de l'échéancier fixé à cet effet dans ses clauses contractuelles.

<sup>2</sup> La permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles signifie pour le professeur Sébastien DESCHÊNES que son dossier a été étudié en vertu des modalités et des échéanciers établis à l'article 25 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, sans porter atteinte à l'échéancier établi dans sa lettre d'engagement en vue de l'obtention de son doctorat. L'entrée en vigueur de la permanence sera donc retardée tant et aussi longtemps que le professeur n'aura pas satisfait à toutes les exigences en vue de l'obtention du doctorat à l'intérieur de l'échéancier fixé à cet effet dans ses clauses contractuelles.

11.1.6 **Promotions (UMCM)** (suite)**R : 13-CGV-061202**

Paul Deguire, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 aux professeures et au professeur suivants :

**Chantal BOURASSA**  
**Joceline CHABOT**

École de travail social;  
Département d'histoire et de  
géographie;

**Mohsen GHRIBI**

Faculté d'ingénierie. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

**R : 14-CGV-061202**

Paul Deguire, appuyé par Simone Comeau Geddry, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la promotion au rang d'agrégé, accélérée de deux ans, soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au professeur **Gérard FILLION** (Département de comptabilité). »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

**R : 15-CGV-061202**

Louis Léger, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 aux professeurs suivants :

**Abdelaziz NAÏT AJJOU**

Département de chimie et  
biochimie;

**Pierre-Marcel DESJARDINS**  
**Slimane BELBRAOUET**

Département d'économie;  
École des sciences des  
aliments, de nutrition et  
d'études familiales;

**Tang-Ho LÊ**

Département d'informatique. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

11.1.6 **Promotions (UMCM)** (suite)**R : 16-CGV-061202**

Daniel Bélanger, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la promotion au rang de titulaire, accélérée de six mois, soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à la professeure **Marie-Linda LORD** (Programme d'information-communication). »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

**R : 17-CGV-061202**

Paul Deguire, appuyé par Simone Comeau Geddry, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la promotion au rang de bibliothécaire III soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à la bibliothécaire **Angèle CLAVET** (Bibliothèque Champlain). »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

11.1.7 **Années sabbatiques (UMCS)****R : 18-CGV-061202**

Daniel Héту, appuyé par Annie Daneault, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et des stipulations de l'article 36 de l'Entente collective (2003-2007) entre l'APPUMCS et l'Université, une année sabbatique de type « A » soit accordée au professeur **Yahia DJAOUED** (Secteur sciences) durant l'année universitaire 2007-2008. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

11.1.8 **Permanence d'emploi (UMCS)****R : 19-CGV-061202**

Daniel Héту, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 31 de l'Entente collective (2003-2007) entre l'APPUMCS et l'Université, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à la professeure et au professeur suivants :

**Sid-Ahmed SELOUANI**  
**Leila Boulegroun SLIMANE**

Secteur gestion;  
Secteur sciences. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

### 11.1.9 Promotion (UMCS)

#### **R : 20-CGV-061202**

Daniel Héту, appuyé par Paul Deguire, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 86 des Statuts et règlements et de l'article 31 de l'Entente collective (2003-2007) entre l'APPUMCS et l'Université, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au professeur **Yvon LEMAY** (Secteur gestion). »*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

Le Conseil des gouverneurs prend note des années sabbatiques reportées à l'année universitaire 2007-2008 (UMCM).

- ▶ L'année sabbatique de type « A » accordée au professeur **Frédéric GROGNIER** (Département de traduction et des langues) pour l'année universitaire 2005-2006 a été reportée à l'année 2006-2007 puis à l'année 2007-2008, les deux fois à la demande de l'UMCM.
- ▶ L'année sabbatique de type « B » accordée au professeur **James LOCKYER** (Faculté de droit) pour l'année universitaire 2006-2007 (session d'hiver 2007) a été reportée à l'année 2007-2008 à la demande de l'UMCM.
- ▶ L'année sabbatique de type « A » accordée au professeur **Yassine BOUSLIMANI** (Faculté d'ingénierie) pour l'année universitaire 2006-2007 a été reportée à l'année 2007-2008 à la demande de l'UMCM.

### 11.1.10 Appellation des installations physiques

#### **Faculté d'administration**

Le recteur et vice-chancelier explique la procédure pour l'attribution des noms aux édifices et aux fonds de dotation de l'Université de Moncton. Concernant la Faculté d'administration, il explique que, afin de commémorer la mémoire de Jean Cadieux, recteur (1974-1979), bâtisseur et pionnier de l'Université de Moncton, en 2005, le Conseil des gouverneurs avait adopté une résolution désignant le local 160 de la Faculté d'administration *Salle Jean-Cadieux*. Par la suite un consensus s'est dégagé entre les membres de la communauté et les utilisateurs des espaces afin que l'édifice abritant la Faculté d'administration porte le nom *Jean-Cadieux*.

#### **R : 21-CGV-061202**

Raymond Gionet, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le nom **Jean-Cadieux** soit donné à l'édifice abritant la Faculté d'administration plutôt qu'au local 160 (Salle Jean-Cadieux) de la Faculté d'administration. »*

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

#### **Faculté des arts et des sciences sociales**

Afin de reconnaître l'immense contribution de monsieur Neil Michaud à l'Université de Moncton, le recteur et vice-chancelier explique que le Comité exécutif recommande que la salle 001B de la Faculté des arts et des sciences sociales porte le nom *Salle Neil-Michaud*. Rappelons que monsieur Michaud a été le directeur fondateur du Département de musique de la Faculté des arts et directeur de chorale pendant près de 50 ans. Il est un pionnier de la scène culturelle et artistique en Acadie.

### 11.1.10 Appellation des installations physiques (suite)

#### **R : 22-CGV-061202**

Yvon Fontaine, appuyé par Guilda Landry, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que la salle de musique 001B de la Faculté des arts et des sciences sociales soit nommée **Salle Neil-Michaud.** »*

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

### 11.1.11 Parc scientifique - Campus de Moncton

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton demande en quoi consiste l'étude du fonctionnement et de la mission du Parc scientifique. Le recteur et vice-chancelier explique que le développement du Parc scientifique - Campus de Moncton s'est fait par étapes. La phase I correspond à la construction du pavillon Raymond-J.-Frenette abritant le Centre de formation médicale alors que la phase II correspond aux bureaux abritant Génio. Un comité interne étudie présentement l'approche à utiliser pour le développement futur du parc. L'Université de Moncton possède un lot de terre important qui se situe au coeur de la ville de Moncton. Le comité étudiera comment profiter pleinement de ses terrains.

### 11.2 CEX-060923

#### 11.2.1 Bibliothécaire en chef

Le Comité de sélection d'un ou d'une bibliothécaire en chef à la Bibliothèque Champlain est toujours à la recherche de candidats et candidates. Les travaux se poursuivent.

### 11.3 CEX-061202 (rapport oral)

#### 11.3.1 Piscine à Shippagan

Le dossier de la construction d'une piscine sur les terrains de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan avance bien. Le recteur et vice-chancelier rappelle que le Conseil des gouverneurs avait accepté à sa réunion du 22 avril 2006 l'investissement d'une somme de 250 000 \$ dans ce projet. Il ajoute que l'Université de Moncton conservera la propriété de la piscine située sur son terrain, mais la ville de Shippagan, par l'entremise de la Corporation à but non lucratif, assurera la gestion administrative et financière et assumera les responsabilités financières en cas de déficit. Le contrat de gestion entre la ville de Shippagan et l'Université de Moncton sera d'une durée de 25 ans.

#### **R : 23-CGV-061202**

Daniel Bélanger, appuyé par Guilda Landry, propose :

*« Que, concernant la mise en place d'une piscine régionale au Campus de Shippagan, le Conseil des gouverneurs autorise la gestion à formaliser l'entente entre l'Université de Moncton et la ville de Shippagan, étant entendu que cette entente inclue les réponses aux questions posées à la réunion du Comité exécutif du 6 novembre 2006 et présentées à la réunion extraordinaire du Comité exécutif du 2 décembre 2006. »*

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

**12. RAPPORT DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-061103****R : 24-CGV-061202**

Simone Comeau Geddry, appuyée par Conrad Ferguson, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Condensé du procès-verbal du Sénat académique SAC-061103. »*

Vote dur R24

unanime

ADOPTÉE

**12.1 Changement de nom du Secteur des sciences de l'éducation (UMCE)****R : 25-CGV-061202**

Daniel Bélanger, appuyé par Annie Daneault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le nom du Secteur des sciences de l'éducation au Campus d'Edmundston devienne Secteur de l'éducation, de la kinésiologie et de la récréologie. »*

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

**12.2 Évaluation du programme de biochimie (premier et deuxième cycle)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le rapport d'évaluation des programmes de biochimie (premier et deuxième cycles). Le rapport présente une opinion favorable des programmes et indique que le programme de spécialisation en biochimie est populaire auprès des étudiantes et étudiants. Les évaluateurs suggèrent la création d'un nouveau cours au deuxième cycle, cours qui permettrait aux étudiantes et étudiants de préparer un projet de recherche et de le présenter sous la forme d'une demande de subvention. Les évaluateurs notent la contribution exemplaire du corps professoral.

**R : 26-CGV-061202**

Daniel Héту, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de biochimie, c'est-à-dire :*

**RECOMMANDATION 1**

*Que la Faculté des sciences maintienne les programmes de biochimie (spécialisation, majeure, mineure et maîtrise) en prenant soin d'apporter les modifications jugées nécessaires à leur amélioration et mise à jour.*

**RECOMMANDATION 2**

*Que l'UARD de chimie et de biochimie ainsi que la Faculté des sciences examinent le programme du B. Sc. (spécialisation en biochimie) à la lumière des recommandations des évaluateurs externes et des nuances déjà présentées par l'UARD et qu'ils fassent les réaménagements jugés pertinents relativement à l'augmentation du nombre de cours obligatoires, à la répartition des cours obligatoires et optionnels et à la création de nouveaux cours.*

**12.2 Évaluation du programme de biochimie (premier et deuxième cycle) (suite)****R : 26-CGV-061202 (suite)****RECOMMANDATION 3**

*Que l'UARD de chimie et biochimie et la Faculté des sciences examinent d'autres modèles de prestation afin de modifier la structure du programme de spécialisation en biochimie en tenant compte du nombre de ressources professorales disponibles. Sans restreindre les différents scénarios, nous incitons de façon particulière les autorités compétentes à examiner les synergies possibles entre les disciplines de la chimie, de la biochimie et de la biologie.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que la Faculté des sciences, le Département de chimie et biochimie et le Bureau de l'enseignement coopératif maintiennent leur collaboration afin de rendre le régime coopératif davantage attrayant pour les étudiantes et les étudiants désireux de poursuivre un programme d'alternance études-travail.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que la Faculté et le Département de chimie et de biochimie étudient les recommandations #5 et #6 des évaluateurs ayant trait au programme de deuxième cycle en biochimie et qu'ils procèdent aux changements les plus susceptibles d'enrichir le programme et la formation des étudiantes et des étudiants de ce programme.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que la Faculté et le Département de chimie et de biochimie examinent la recommandation #7 du rapport des évaluateurs relativement à l'encadrement des étudiantes et des étudiants de deuxième cycle et qu'ils fassent les changements requis dans le but d'améliorer l'encadrement offert aux étudiantes et aux étudiants de maîtrise. »*

**RECOMMANDATION 7**

*Que la Faculté étudie la répartition de ses ressources professorales actuelles et détermine s'il y a lieu d'allouer une ressource professorale additionnelle au secteur de biochimie à même l'ensemble des ressources de la Faculté.*

**RECOMMANDATION 8**

*Que la Faculté et le Département fassent l'inventaire des ressources matérielles et techniques à la disposition du secteur de biochimie et procèdent à une analyse approfondie des besoins en ressources matérielles et techniques nécessaires à l'enseignement et à la recherche dans ce domaine et qu'ils présentent les résultats de leur analyse à la direction de l'Université.*

**RECOMMANDATION 9**

*Que l'UARD de chimie et de biochimie et la Faculté des sciences s'assurent de renforcer des activités de recrutement en collaboration avec le Service de recrutement de l'Université. »*

### 12.3 Évaluation du programme de kinésiologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le rapport des évaluateurs pour le programme de kinésiologie. Il explique que le programme répond à un besoin de la société. Il ajoute que les évaluateurs ont noté le manque de recherche et de publications arbitrées à l'École. Par rapport aux stages, il précise que ceux-ci auront lieu dans des cliniques de physiologie et de sports.

#### **R : 27-CGV-061202**

Annie Daneault, appuyée par Paul Deguire, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de kinésiologie, c'est-à-dire :*

#### **RECOMMANDATION 1**

*Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC), l'École de kinésiologie et de récréologie (ÉKR) et l'UARD de kinésiologie concrétisent les modifications jugées pertinentes à leur programme de Baccalauréat en sciences de kinésiologie et proposent les changements souhaités aux instances décisionnelles de l'Université pour approbation, et ce, en tenant compte des suggestions de l'évaluateur externe et du nombre de ressources professorales affectées à l'École de kinésiologie et de récréologie.*

#### **RECOMMANDATION 2**

*Que l'ÉKR et l'UARD de kinésiologie examinent sérieusement l'idée d'insérer un cours d'intégration en première année pour chacun des programmes (un pour l'éducation physique et l'autre pour la kinésiologie), tel que le suggère l'évaluateur externe, et qu'elles poursuivent leurs activités d'identification professionnelle tout au long de la formation.*

#### **RECOMMANDATION 3**

*Que, au cours du processus de modification du programme en kinésiologie, l'ÉKR et l'UARD de kinésiologie prennent en considération les nombreuses suggestions et recommandations de l'évaluateur externe quant aux éléments suivants : la création d'un mémoire de fin de baccalauréat; la création de deux cheminements de programme (clinique mieux-être et sport et performance); l'ajout d'options dans des champs connexes; la présence de certains cours obligatoires identiques pour les deux cheminements; de meilleures connaissances en pathologie; l'inclusion d'un stage obligatoire pour toutes les étudiantes et tous les étudiants; la possibilité d'instaurer des stages coopératifs.*

#### **RECOMMANDATION 4**

*Que la FSSSC et l'ÉKR assurent le renouvellement de son équipe professorale selon le plan stratégique que l'École s'est déjà donné en mars 2006, et ce, en tenant compte également des nouveaux besoins inhérents à la modification des programmes.*

#### **RECOMMANDATION 5**

*Que l'ÉKR fasse une étude de ses besoins en ressources matérielles et présente les résultats de cette étude aux autorités de la Faculté.*







## 15. COMPTE RENDU SUR LE RECRUTEMENT (suite)

Les invités présentent des tableaux portant sur les nouvelles admissions à l'Université de Moncton. Ils rappellent que le taux de pénétration visé est de 30 %. En 2006, les statistiques démontrent un taux de pénétration de 29,3 %.

Concernant les cinq dernières années, on note que le nombre d'admission diminue. En effet, en 2002, les étudiantes et étudiants du Nouveau-Brunswick formaient 89 % des nouveaux admis alors que ce chiffre tombe à 82 % en septembre 2006. Par ailleurs, au niveau du marché international, on observe une hausse de 61 admis en 2002 à 115 admis en 2006.

Si l'on compare les nouvelles admissions de l'année 2006 à celles de l'année 2005, on observe une baisse de 90 étudiantes et étudiants admis. Au niveau des réadmissions, on note une diminution de 13 étudiantes et étudiants admis.

Un Plan triennal de recrutement sera présenté au Conseil des gouverneurs au printemps 2007.

### Discussion

Un membre demande si l'on connaît le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui quittent le Nouveau-Brunswick pour fréquenter les universités du Québec et de l'Ontario. Les invités expliquent qu'il est difficile d'obtenir ce genre de statistiques des écoles secondaires et/ou des conseillers en orientation. Les sondages auprès des étudiantes et étudiants du secondaire révèlent qu'ils ne sont pas toujours certains du lieu où ils poursuivront leurs études. D'autres sondages expliquent que les étudiantes et étudiants sont attirés par les grands centres urbains du Québec et de l'Ontario. De plus, les campagnes de recrutement des universités québécoises sont très agressives, surtout dans le Nord du Nouveau-Brunswick.

Un membre demande si l'Université de Moncton a l'intention de mener des campagnes de recrutement en utilisant la télévision, la radio, les journaux ou autres. M. Boucher explique qu'il est très coûteux de faire de la promotion à la télévision. Ceci n'est pas prévu dans les stratégies de recrutement.

Monsieur Boucher ajoute que le travail se poursuit surtout dans les écoles au niveau de la huitième et neuvième années. Des sessions d'information sont offertes aux parents afin de les sensibiliser aux avantages de s'inscrire à l'Université de Moncton. De plus, une réflexion est en cours concernant l'utilisation du site Web de l'Université comme outil de recrutement.

## 16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

### 16.1 Nomination d'un membre au Conseil des gouverneurs

Le président explique qu'une lettre a été acheminée au bureau de l'honorable Shawn Graham afin de l'inviter à procéder à la nomination d'un gouverneur pour la région du Nord-Est.

### 16.2 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

Voir le Document F, p. 1

#### **R : 32-CGV-061202**

Jean-Guy Finn, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

*« Que **Louis Léger** soit nommé au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure. »*

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

### 16.3 Comité de sélection des grades honorifiques

#### **R : 33-CGV-061202**

Jean-Guy Finn, appuyé par Conrad Ferguson, fait la proposition suivante :

*« Le Conseil des gouverneurs recommande au Sénat académique la nomination de **Liette Dumas-Sluyter** à titre de membre du Conseil des gouverneurs au Comité de sélection des grades honorifiques. »*

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

## 17. **RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**

### 17.1 Principes directeurs du budget 2006-2009

Voir le Document G, p. 1

Le recteur et vice-chancelier présente les principes directeurs du budget pour les années financières 2006-2009. Le principe de l'équilibre financière est maintenu et le budget doit tenir compte des revenus et des dépenses de ses trois campus, sans générer un déficit qui dépasse 10 % des soldes reportés par campus, ceci en excluant les contributions supplémentaires aux régimes de pension.

#### **R : 34-CGV-061202**

Gaston Poitras, appuyé par Guilda Landry, propose :

*« Que le Conseil adopte les principes directeurs du budget (années financières 2006-2009) pour l'élaboration du budget 2007-2008. »*

Vote sur R34

unanime

ADOPTÉE

## 18. **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le président du Comité de vérification explique que l'implantation des recommandations se poursuit au niveau du mandat de vérification relatif au système d'encaissement. Il estime que le dossier avance bien.

Pour le mandat relatif au système d'achat dans les trois campus et le mandat relatif aux fonds de recherche, il explique que le Comité a procédé aux appels d'offre pour ceux-ci. Un premier mandat de vérification pour les systèmes d'achat a été attribué à la firme Marcil Lavallée.

## 19. **RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**

### 19.1 Révision du taux de dépense

Voir le Document H, p. 1

Le recteur et vice-chancelier présente le contexte. Suite à une étude préparée par le consultant Mercer, la question concernant la révision du taux de dépense a été soulevée. Le but est d'assurer un taux de dépense le plus élevé possible à long terme tout en s'assurant de ne pas empiéter sur le capital des donateurs et donatrices à leurs valeurs réelles.

La Politique de placement actuelle prévoit une répartition d'actifs de 50 % des placements en actions et 50 % en placements à revenus fixes. Le rapport Mercer indique que, avec cette répartition, un taux de dépense inférieure, soit 3,75 % ou 4,0 %, supporterait mieux l'objectif de maintenir la valeur réelle à long terme du Fonds de dotation. Le rapport indique aussi qu'une répartition de 60 % en actions et 40 % en revenus fixes nous permettrait de maintenir le taux de dépense actuelle à 4,5 %.

